

Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier 2024 et du rapport du vérificateur externe

J'ai le plaisir de vous présenter, conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, les faits saillants du rapport financier de la Ville de Saint-Lambert au 31 décembre 2024 et du rapport du vérificateur externe.

Une gestion rigoureuse de nos dépenses, combinée à des revenus supplémentaires inattendus provenant majoritairement d'un marché immobilier à notre avantage, a su créer une situation favorable pour notre ville. Ainsi, nous avons réussi à dégager un surplus, tout en maintenant notre offre de services aux citoyens. Ce surplus sera fort utile à court et à moyen terme pour soutenir les projets d'infrastructures qui sont à venir et permettra de réduire leur impact sur les finances de la ville.

Malgré ces bonnes nouvelles, notre situation financière est encore vulnérable. Le dossier de l'iniquité fiscale au sein de l'agglomération de Longueuil demeure, bien que la croissance future des autres villes liées pourrait éventuellement alléger le fardeau de notre quote-part lambertoise. Il est vrai que les projets de redéveloppement immobilier présentement en cours dans notre ville apporteront de nouveaux revenus de taxation, mais la moitié de ces nouvelles taxes iront à l'agglomération. Nous devons donc continuer nos efforts de saine gestion, améliorer l'efficacité de nos opérations et alléger le fardeau administratif de nos équipes pour assurer la santé financière de notre ville.

Voici donc les faits saillants de notre rapport financier pour l'année 2024 :

- Nous avons dégagé un excédent de fonctionnement de 6,9 M\$;
- Au 31 décembre 2024, la Ville a un excédent de fonctionnement non affecté de 10 M\$ ainsi qu'un excédent de fonctionnement affecté de 5,7 M\$. Les réserves financières et les fonds réservés totalisent 10,5 M\$;
- Pour sa part, la dette brute a augmenté de 3,2 M\$, passant de 90,1 M\$ à 93,3 M\$. La dette nette s'élève à 71,8 M\$, puisqu'un montant de 21,5 M\$ est subventionné par le gouvernement du Québec.

Le conseil municipal se prononcera prochainement sur la répartition de l'excédent budgétaire de 2024 afin d'optimiser la stratégie de financement des projets à venir.

Concernant le rapport du vérificateur externe, ce dernier a émis une opinion avec réserve. Cette réserve découle du fait que la Ville de Saint-Lambert, comme ce sera encore le cas cette année pour la quasi-totalité des villes au Québec, n'a pas été en mesure d'appliquer la nouvelle norme comptable concernant les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (SP 3280).

En terminant, je peux vous assurer que le conseil municipal et l'équipe de direction de Saint-Lambert sont à l'œuvre pour assurer la pérennité financière de notre ville tout en maintenant la taxation des citoyens à un niveau raisonnable.